Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20261027-2026_100-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.

Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Cécile Perrot pouvoir à Maxime Gautier, Carole Truet pouvoir à Catherine Gautier, Isabelle Lévêque pouvoir à Julien Lemarié.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 12	Votants 15 (dont 3 pouvoirs)
Date de convocation	20 octobre 2026		
Date d'Affichage	20 octobre 2026		
Secrétaire de Séance	Christophe Juin		

Délibération n° **2026-100**
Nature de l'Acte **5.2 Fonctionnement des Assemblées**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2026.

Fait à Andouillé Neuville, le 28 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.